



**République Française**  
**Département de la Charente-Maritime**  
**Vals de Saintonge Communauté**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025  
Reçu en préfecture le 19/02/2025  
Publié le 19/02/2025  
ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_001-DE



**Bureau communautaire du 3 février 2025**

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs**

**Numéro de délibération : BC2025\_001**

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

**Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
GROLEAU Karine  
HOUEY Patricia  
REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 28  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Votants : 22  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1,

Vu l'actuel tableau des effectifs,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A cet égard, au vu des futurs recrutements, il est nécessaire de créer les postes ci-dessous :

- création deux postes d'agent de maîtrise à temps complet
- création deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- création d'un poste de technicien à temps complet

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la création des postes proposés,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

